

Genève, le 12 septembre 2024

Projet de budget 2025: Année favorable, futur sombre ?

Le Cartel intersyndical salue le respect des mécanismes salariaux, tout en exigeant une indexation complète, mais regrette des postes au rabais et s'inquiète de la votation du 24 novembre sur la baisse d'impôts

Pour une fois, les mécanismes salariaux devraient être respectés. Nous attendons toutefois une confirmation pour la pleine indexation non inscrite à ce jour, inclus le rattrapage des années précédentes (au total 2,53 %). Le Conseil d'État reconnaît le besoin en postes pour s'adapter à l'évolution démographique et à l'application de nouvelles lois. L'évolution des postes inscrite au budget ne suffit cependant pas à remplir les besoins.

Depuis 2021, 1,56 % du salaire de la fonction publique et des organismes subventionnés a été perdu par manque d'indexation. L'indexation complète devrait donc être de 2,56 %, sans compter les hausses d'assurance maladie et de loyers, non incluses dans l'indice des prix à la consommation. Nous attendons que cette indexation complète soit inscrite dans les amendements qui devraient intervenir en novembre. Concernant les annuités, le Cartel relève que le Conseil d'État l'accorde pour 2025. Cependant, le plan quadriennal 2025-2028 prévoit toujours le non-versement de l'annuité, en 2026 et en 2028.

Le Cartel n'est pas dupe: ce projet de budget raisonnable intervient alors qu'une votation sur une baisse d'impôts massive est proposée à la population le 24 novembre prochain. **Le Cartel rend attentif la population et l'ensemble des employé-e-s sur le fait que cette baisse d'impôts leur rapporterait très peu pour leur coûter très cher.** Tant les prestations, aides sociales incluses, que les conditions d'emploi ne pourront pas suivre si les moyens alloués se réduisent. Genève est un des cantons de Suisse où l'écart des richesses est le plus important. Baisser les impôts ne fera qu'accroître cet écart. Or, les défis du vieillissement de la population, de l'adaptation aux changements climatiques, de la complexité des situations sociales et de santé demanderont davantage de moyens dans les années à venir. Ainsi, le Cartel se réjouit pour le Projet de Budget 2025 de l'indexation à venir, de l'annuité accordée, et des postes pour l'adaptation partielle à la démographie. Néanmoins, il reste attentif et mobilisé pour que les moyens alloués aux prestations publiques ne fléchissent pas.

Pour rappel, alors que le Conseil d'État veut faire croire à la possibilité de baisser les impôts, il prévoit toujours de baisser le salaire net des nouveaux engagé-e-s par une nouvelle répartition des cotisations à leur caisse de pension. **Ces nouveaux engagés, principalement des jeunes, perdront 1,7 à 3 % de salaire net. Pour eux, l'indexation octroyée cette année se traduira de toute façon par une baisse importante du pouvoir d'achat.** Pour rappel encore, il prévoit toujours de faire travailler davantage les enseignant-e-s. De plus, aucun projet progressiste ne peut être envisagé avec des budgets à minima.

En ce qui concerne les postes, l'adaptation démographique reste partielle. Pour exemple, dans les établissements primaires et au cycle d'orientation, les postes de secrétariat, d'infirmier et de service social ne sont pas adaptés depuis des années. Du côté de l'Hospice Général, une hausse est constatée à hauteur de 6,1% des dossiers de l'action sociale sur le premier trimestre 2024. C'est dans ce contexte que la nouvelle loi pour l'accompagnement social doit être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025. Malheureusement, seulement 2,1% d'augmentation, concernant une quinzaine de postes pour l'hébergement temporaire, sont prévus dans ce projet. Nous sommes donc très loin de l'investissement important qui avait été promis lors du vote de la loi, ce qui la met en grande difficulté. Autre exemple à la police judiciaire (PJ) : l'augmentation de poste ne comble pas les 369 ETP qui seraient nécessaires selon les ratios utilisés ces dernières années en rapport avec l'augmentation de la population. Aux HUG, le décompte du temps d'habillage dans le temps de travail n'a toujours pas été compensé par des postes supplémentaires.

Ainsi, les postes demandés par le Conseil d'État sont considérés comme un minimum nécessaire par le Cartel. Au fil des ans, certains services restent en souffrance, voire se dégradent. Le Cartel souhaite que les député-e-s prennent conscience de cet état de fait, et stoppent leurs coupes dans les postes proposés par l'exécutif (cf. PB 2024 : 50% des postes coupés lors du vote du budget !), dont la plupart doivent de toute façon être revotés par nécessité au cours de l'année en commission des finances.

Pour le bureau : Geneviève Preti, présidente 076 561 95 57